

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 FÉVRIER 2022

ORDRE DU JOUR

- 1.- Adopter l'ordre du jour;
- 2.- Adopter le procès-verbal du 11 janvier 2022;
- 3.- Adopter les comptes à payer au 31 janvier 2022.

ADMINISTRATION

- 4.- Office Régional d'Habitation du lac des Deux-Montagnes – nomination – Nommer Barbara Legault, à titre de déléguée, pour représenter la Municipalité de Pointe-Calumet et siéger au sein de l'Office Régional d'Habitation du lac des Deux-Montagnes.
- 5.- Règlement 466-16 établissant un programme de subvention pour l'achat de couches lavables – Prolonger la durée du programme pour une période de trois (3) ans, soit jusqu'au 31 décembre 2024.
- 6.- Avis de motion et dépôt du projet – règlement 507-22 – Pour adoption future d'un règlement établissant un programme de subvention pour l'achat de produits d'hygiène féminine réutilisables.
- 7.- SCFP – Section locale 3334 – entente #2022-06 – Autoriser Madame la maire et la directrice générale à signer cette entente.

LOISIRS

- 8.- Ministère de la Culture et des Communications – bibliothèque municipale Claude-Jasmin de Pointe-Calumet – demande d'aide financière et mandataire – Déposer au ministère de la Culture et des Communications, une demande d'aide financière dans le cadre de l'Aide aux projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes et maintenir la politique de développement des collections de la bibliothèque ainsi que le cadre d'évaluation et d'élagage qui y est intégré. De plus, mandater Mme Brigitte Lessard, pour produire cette demande.
- 9.- Politique de développement des collections de la bibliothèque municipale Claude-Jasmin de Pointe-Calumet – Accepter la politique, nouvellement mise à jour, ainsi que le cadre d'évaluation et d'élagage qui y est intégré, selon les prérequis du ministère de la Culture et des Communications.

- 10.- Gestion de personnel – responsable – camp de jour spécialisé – engagement – Engager M. Olivier Roberge, à un poste saisonnier, à titre de « responsable – camp de jour spécialisé », pour une période de trois (3) mois, aux dates approximatives suivantes : du 25 mai au 26 août 2022.
- 11.- Politique de réservation de salle – Adopter les modifications à l'annexe « A » afin de remplacer complètement la page qui s'intitule « Plateaux réservés et gérés par le Service des loisirs » relativement aux tarifs, par une nouvelle page qui comprend des tarifs plus détaillés.
- 12.- Vélo Québec – 20^e édition du Défi Métropolitain – Autoriser l'utilisation du mobilier urbain et mettre à leur disposition l'équipement disponible dont l'organisation a besoin, lors de cet événement qui aura lieu le 29 mai 2022.

VOIRIE

- 13.- Nettoyage des rues au moyen de balais mécaniques pour l'année 2022 – soumissions par invitation – Autoriser le directeur des travaux publics à demander des soumissions par invitation.
- 14.- Travaux de confortement et de rehaussement des digues entre la 13^e et la 18^e Avenue et de la 25^e Avenue – décompte progressif #9 – libération de la retenue finale – Autoriser le paiement de 113 560,88 \$ (taxes incluses) à la firme Sanexen services environnementaux Inc.
- 15.- Programmation de travaux n° 2/TECO (2019-2023) – Autoriser l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux, en vue de recevoir une contribution gouvernementale, et ce, pour les travaux de la 48^e Avenue – Phase II (entre la rue André-Soucy et le boul. Proulx).

URBANISME

- 16.- Adoption – procès-verbal – Adopter le procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 19 janvier 2022.
- 17.- Dérogation mineure #2022-001 – Refuser la demande de dérogation mineure soumise comme suit :

Demande numéro 2022-001

Immeuble visé : Lot : 2 127 981
Adresse : 310, 14^e Avenue

Nature et effet de la dérogation mineure :

La demande de dérogation mineure a pour effet d'implanter une galerie directement sur la limite de propriété latérale (marge nulle) au lieu de 1,5 mètre tel qu'exigé par l'article 6.11.6 du règlement de zonage 308-91, et ce, afin de rendre le tout conforme.

- 18.- Avis de motion et dépôt du projet – règlement 312-3-22 – Pour adoption future d’un règlement modifiant le règlement constituant un comité consultatif d’urbanisme numéro 312-91 afin de modifier l’article 15.6 sur le budget.

HYGIÈNE DU MILIEU

- 19.- Ville de Deux-Montagnes – appel d’offres regroupé – tri et mise en marché des matières recyclables – Mandater la Ville de Deux-Montagnes afin de prendre en charge le processus d’appel d’offres visant l’activité du tri et la mise en marché des matières recyclables, telles que le verre, le plastique, le métal et le papier-carton, pour et au nom de la Municipalité de Pointe-Calumet.
- 20.- Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes – travaux de vidange des boues des étangs aérés pour l’année 2022 – Entériner la recommandation du conseil d’administration de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes de procéder aux travaux de vidange des boues des étangs aérés selon les coûts estimés et une quote-part de 26 202 \$ pour la Municipalité.
- 21.- Réponses aux questions de la séance précédente
- 22.- Communication de Madame la maire
- 23.- Communication des conseillers
- 24.- Période de questions des citoyens
- 25.- Levée de la séance